

TENUE OFFICIELLE D'ARBITRAGE

Les Arbitres et Juges doivent porter la tenue officielle adoptée par la Commission d'Arbitrage lors de toutes les compétitions et lors de tous les stages à savoir :

1. Blazer bleu marine, droit, non croisé avec 2 boutons argentés.
2. Chemise blanche à manches courtes ou longues selon les conditions climatiques sans bouton sur le col
3. Cravate officielle
4. Pantalon gris clair uni sans revers
5. Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur le tapis de compétition